

## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 janvier 2017, portant sur l'extension des pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région Hauts-de-France en date du 06 mai 2021 autorisant la cession de la parcelle BN767 provenant de la division de la parcelle BN629, sur la commune d'Abbeville, à la SAS ALLIANCE IMMOBILIER pour un montant de 5€ HT/m<sup>2</sup>

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Thierry LE MAUFF**, Responsable d'Agence d'Abbeville – Vallée de la Bresle, à l'effet de signer l'acte authentique de vente de la parcelle BN767 à Abbeville, à la SAS ALLIANCE IMMOBILIER au prix de 5€ HT/m<sup>2</sup>.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 23 novembre 2021

**Philippe HOURDAIN**

Président

